

Arrêté temporaire n°ST26/036
Portant réglementation du stationnement

ROUTE DE SAINT-OMER

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU l'autorisation de voirie n°ST26/036AV ,
VU l'arrêté notifié le 9 avril 2024 portant délégation de signature au 1er Conseiller Municipal Délégué,
VU la demande émise par CONSTRUCTEL demeurant TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Valérie DURTESTE pour le compte de ENEDIS représentée par Monsieur CHEURFI aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement,
CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/02/2026 au 05/02/2026 ROUTE DE SAINT-OMER,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 02/02/2026 et jusqu'au 05/02/2026, le stationnement des véhicules est interdit du 61 au 67 ROUTE DE SAINT-OMER. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par CONSTRUCTEL.

Article 4

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 28 janvier 2026
Pour le Maire,
Conseiller municipal délégué à la voirie et cimetière

//
René WIART

DIFFUSION:

- ENEDIS
- la Police Municipale
- CONSTRUCTEL

ANNEXES:

DEMANDE+PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer; pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité :

Document d'urbanisme antérieur (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Saillie ou Surplomb <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Aménagement d'accès <input type="checkbox"/> ⁽²⁾	Ouvrages divers <input type="checkbox"/> ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement	<input type="checkbox"/> Matériaux	<input type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Grue	<input type="checkbox"/> Etalage
	<input type="checkbox"/> Echafaudage	<input type="checkbox"/> Mobilier urbain	<input type="checkbox"/> Terrasses de café	<input type="checkbox"/> Vente le long de la voie ou sur aire de service

Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/>	GDF <input type="checkbox"/>	Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input type="checkbox"/>	Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :	

Sous voirie

Tranchée longitudinale mètres

Tranchée transversale mètres

Fonçage mètres

Sous accotement ou trottoirs

mètres

mètres

mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route

Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} (3) Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

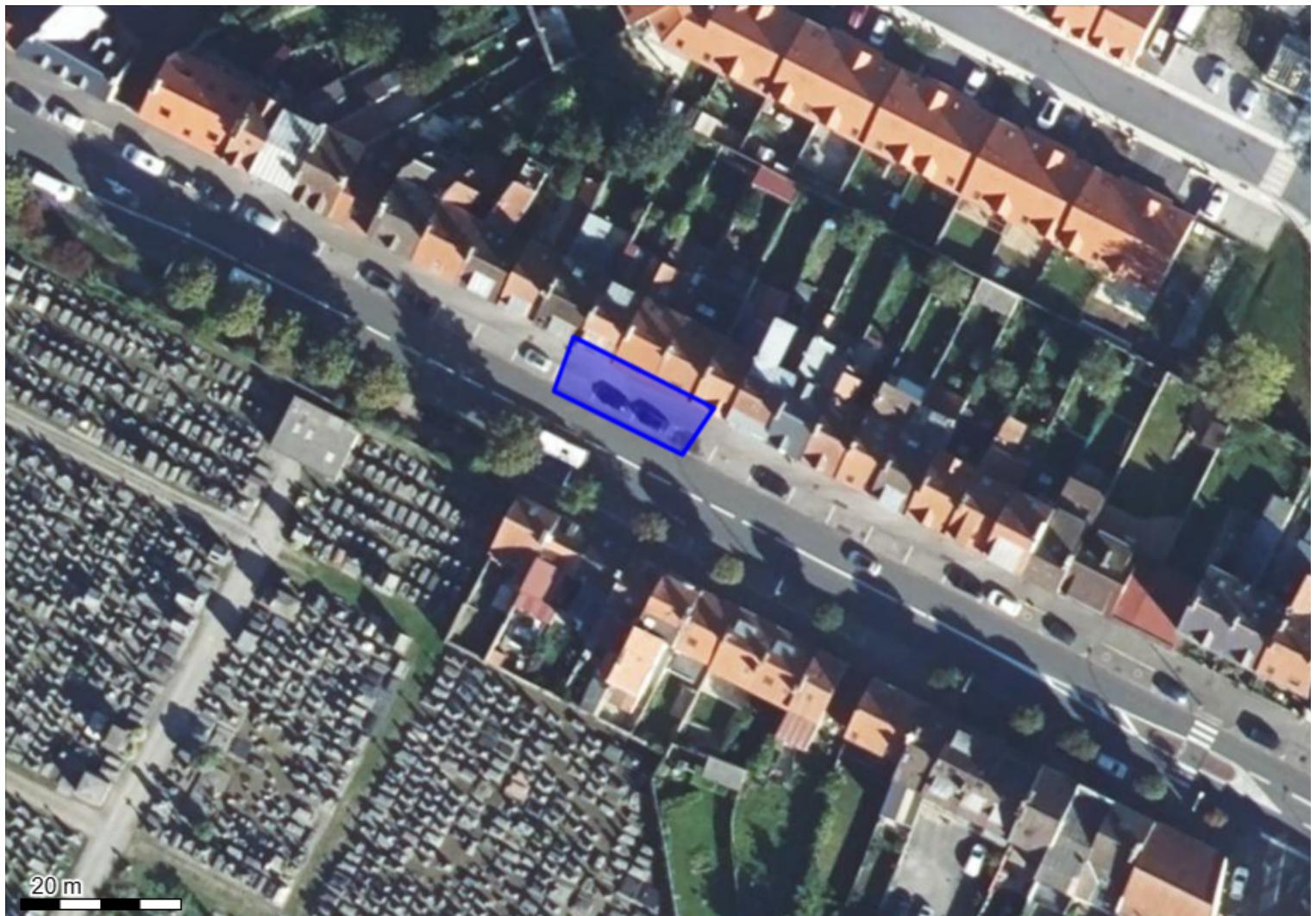
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Le : / /

Nom : Prénom : Qualité :



20m

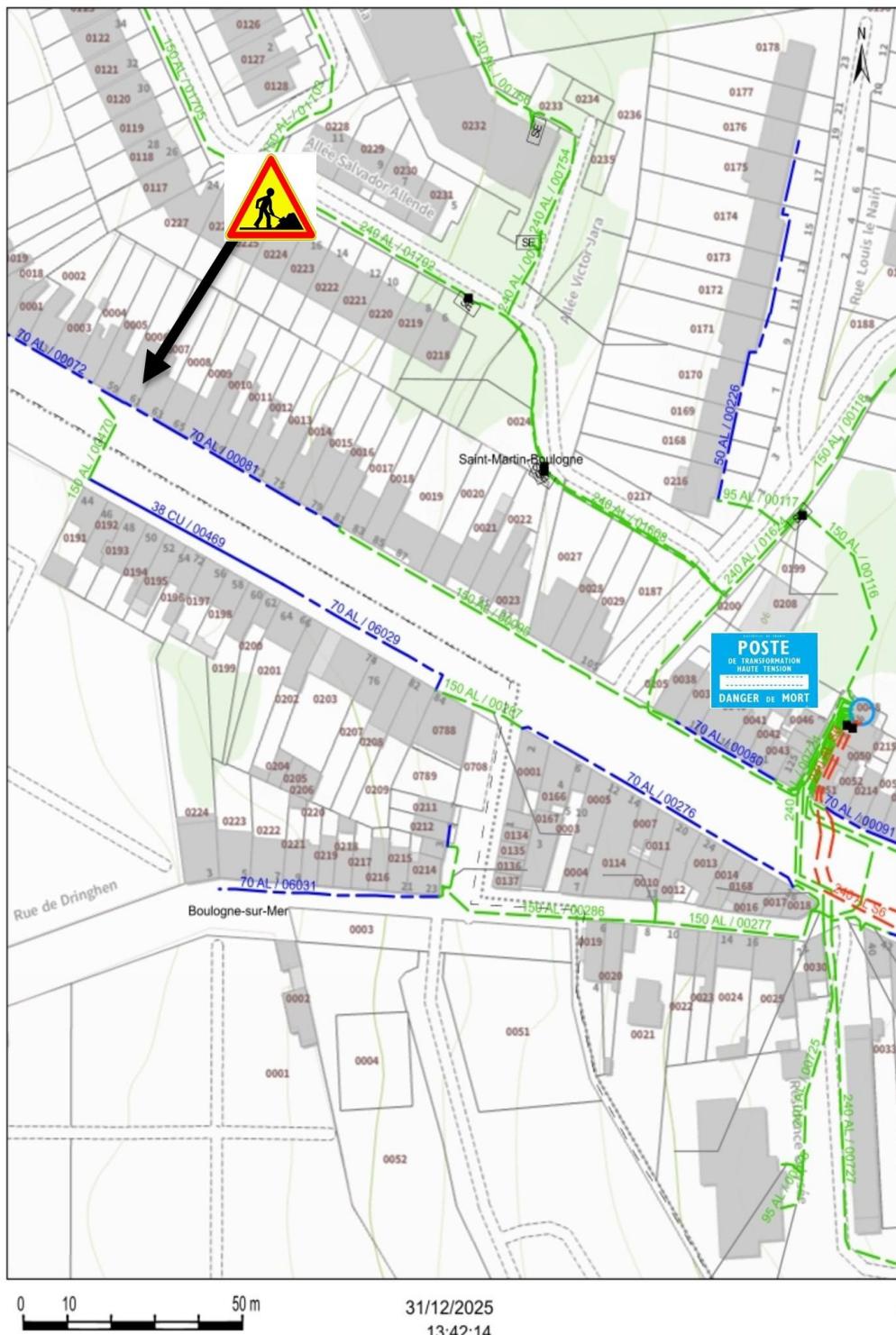
Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>1.62335154,50.72601402 1.62360099,50.72593425 1.62354466,50.72588163 1.62331667,50.72595292 1.62335154,50.72601402</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

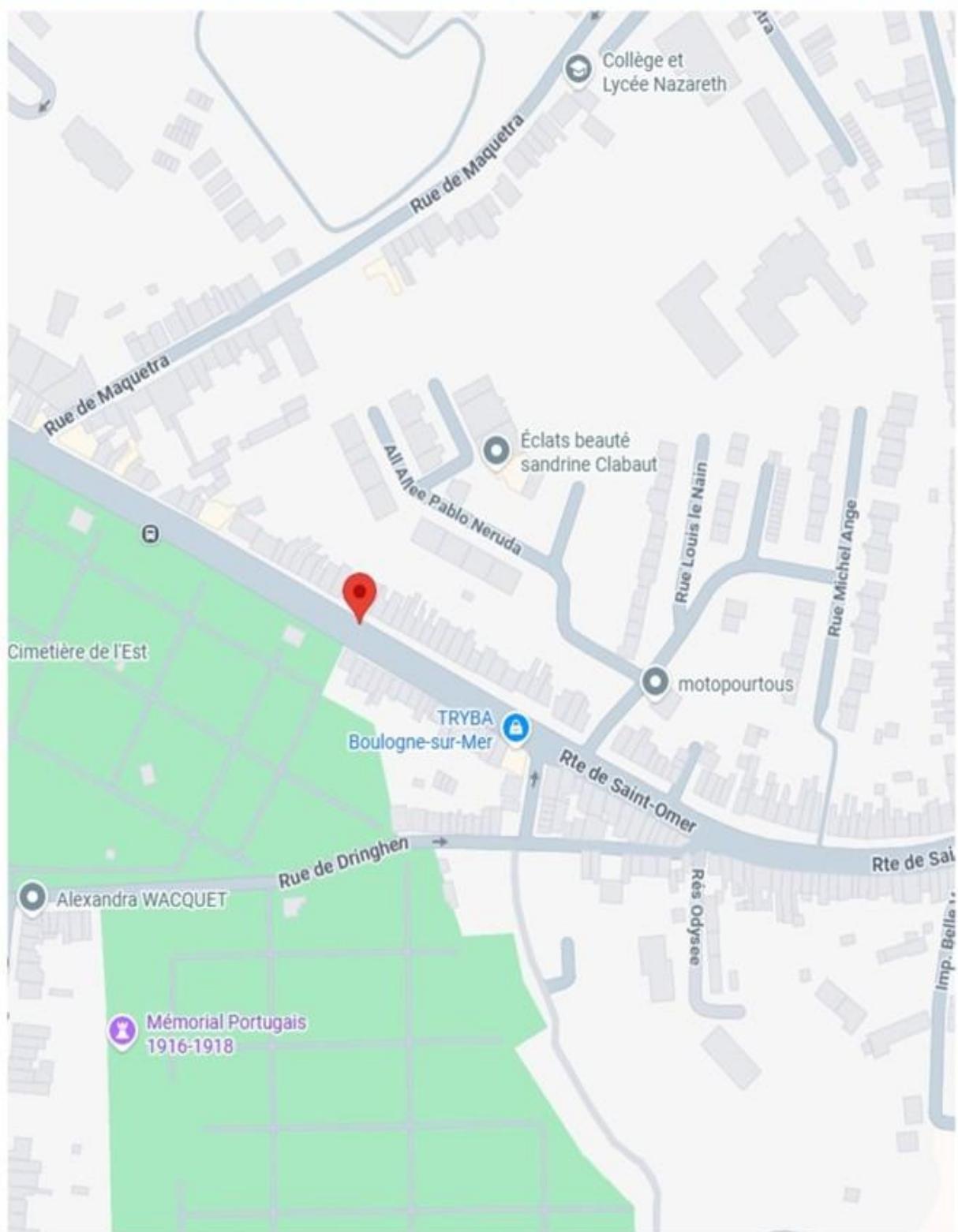
(50.726014 1.623352);(50.725934 1.623601);(50.725882 1.623545);(50.725953 1.623317);(50.726014 1.623352);



Code INSEE: 62758	DEPART: 6275800227
N° dipôle: 6275800081	POSTE: DRINGHEN
Dist./Amont: 55	GDO: 62758P4033

Part \ Individuel \ Modif \ conso \ Aérien

<p>N° OSR: 216.615.40</p> <p>NOM: GIRONDEAU Jean-Francois- Sylvie</p> <p>ADRESSE: 61 ROUTE DE SAINT OMER</p> <p>COMMUNE: SAINT-MARTIN-BOULOGNE</p> <p>CPLT ADR.</p> <p>TCRS: LUTIGNEAUX Bertrand</p>
Mention Légale et information supplémentaire. Photo non contractuelle



Code INSEE: **62758** DEPART: **6275800227**
N° dipôle: **6275800081** POSTE: **DRINGHEN**
Dist./Amont: **55** GDO: **62758P4033**

N° OSR: **216.615.40**
NOM: **GIRONDEAU Jean-Francois- Sylvie**
ADRESSE: **61 ROUTE DE SAINT OMER**
COMMUNE: **SAINT-MARTIN-BOULOGNE**
CPLT ADR:
TCRS: **LUTIGNEAUX Bertrand**

TRX Enedis : Faire la dépose du branchement aérien monophasé en totalité + compteur linky à conserver
+ refaire le branchement monophasé sur le réseau 70Alu
+ pose d'un fourreau de protection à droite de la fenêtre
+ pose et raccordement du panneau de comptage dans le local client
+ reposer du linky + disjoncteur

Attention rue très passante en pente + stationnement difficile
+ isolation thermique sur la façade de 11cm prévoir fixation adapté



N° OSR: **216.615.40**
 NOM: **GIRONDEAU Jean-Francois- Sylvie**
 ADRESSE: **61 ROUTE DE SAINT OMER**
 COMMUNE: **SAINT-MARTIN-BOLOGNE**
 CPLT ADR.
 CPB (S) **LUTIGNEAUX Bertrand**

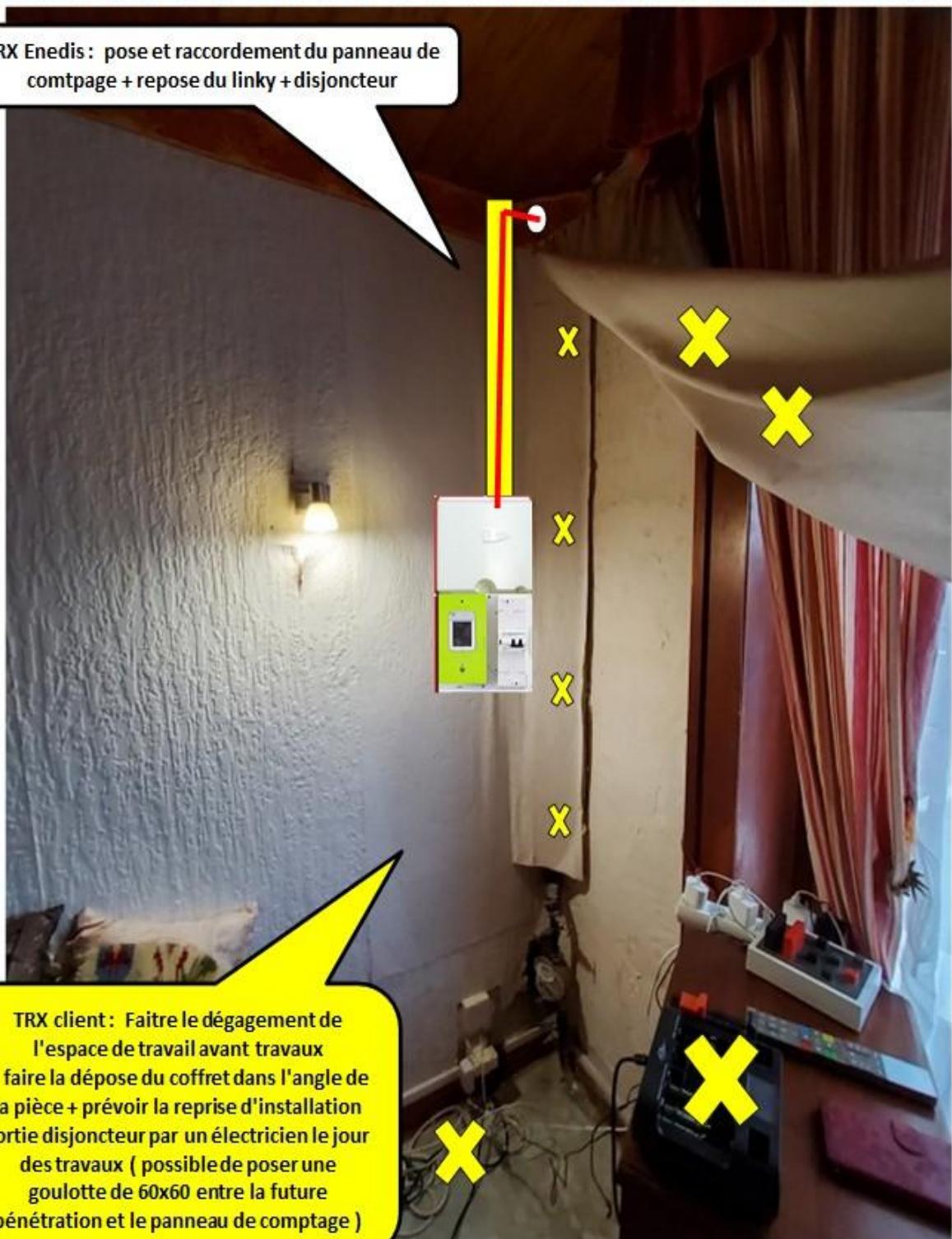
Part \ Individuel \ Modif \ conso \ Aérien

Client

Prestataire

Mention Légale et information supplémentaire. Photo non contractuelle.

TRX Enedis : pose et raccordement du panneau de comptage + repose du linky + disjoncteur



TRX client : Faire le dégagement de l'espace de travail avant travaux + faire la dépose du coffret dans l'angle de la pièce + prévoir la reprise d'installation sortie disjoncteur par un électricien le jour des travaux (possible de poser une goulotte de 60x60 entre la future pénétration et le panneau de comptage)

N° OSR: 216.615.40

NOM: GIRONDEAU Jean-Francois- Sylvie
ADRESSE: 61 ROUTE DE SAINT OMER
COMMUNE: SAINT-MARTIN-BOULOGNE
CPLT ADR.
CPB (S) LUTIGNEAUX Bertrand

Part \ Individuel \ Modif \ conso \ Aérien

Client

Prestataire

Mention Légale et information supplémentaire. Photo non contractuelle



N° OSR: **216.615.40**

NOM: **GIRONDEAU Jean-Francois- Sylvie**

ADRESSE: **61 ROUTE DE SAINT OMER**

COMMUNE: **SAINT-MARTIN-BOULOGNE**

CPLT ADR.

CPB (S) **LUTIGNEAUX Bertrand**

Client

Prestataire



TRX Enedis : Faire la dépose du branchement aérien monophasé en totalité
+ compteur linky à conserver
Attention rue très passante en pente + stationnement difficile + isolation thermique sur la façade 11cm



TRX client : Faire le dégagement de l'accès au panneau de comptage

N° OSR: 216.615.40
NOM: GIRONDEAU Jean-Francois- Sylvie
ADRESSE: 61 ROUTE DE SAINT OMER
COMMUNE: SAINT-MARTIN-BOULOGNE
CPLT ADR.
CPB (S) LUTIGNEAUX Bertrand

Client

Prestataire

Part \ Individuel \ Modif \ conso \ Aérien

Mention Légale et information supplémentaire. Photo non contractuelle.

<i>Branchement Aérien</i>			216.615.40
<i>Article</i>	<i>Désignation</i>	<i>Qté commande</i>	
CONNECTEUR DE BRANCHT			
6737640	CONNEX BRCHT CBS/CT70		2
CÂBLES			
6125074	PRC 2X25		7
DISJONCTEURS			
6930064	DISJ 'S' DIF SEL BIP 60A		1
PANNEAU DE CONTRÔLE			
6981210	PANNEAU CONTRÔLE S80 MONO + CC (CBE ou Linky)		1
DMR spé			

BON D'INTERVENTION N° 1

PDL: 015.091.171.601.66

Travaux effectué par :

Nº OSR: 216.615.40

GIRONDEAU Jean-Francois- Sy
61 ROUTE DE SAINT OMER
62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE
APT:

Date des travaux :

infos tarif existant: Mono 6 KVA PR: 9 MAT: 926 à conserver

infos tarif nouveau: Mono 12 KVA PR: 12 Consul: NON à conserver

DISJ	A	NB pôles	Calibre		Nature	Régime	Réglage			
		P: 2	4 c:		N: D S	R: L	I:			
CPTR	C	Matricule	Cadran		Marque et type		calibre	NB fils tension		
		M:	S	D	T Q:	C:	90	V:		
	D	Année	Régime							
		A:	R: L							
	E	Index I		Index II		Index III		S: Situation du compteur		
		I	hp:	hp:		hp:		L	A	G
	I	hc:	hc:		hc:		Local	Accessible	Gaine	
	Matricule cpt complet				Boîtier téléreport					
RELAIS	F	Relais		Horaires		Code	Régime			
		N:	individuel	3	C:	A	C		H:	R: L
collectif		4								
MODE EXECUTION	G	Travaux exécuté par Enedis				2	Travaux exécuté par entreprise	3		
USAGE	H	Chauffage principale électrique				avec eau chaude élec individuel			6	
						sans eau chaude élec individuel			7	
	I	Chauffage principale non électrique				avec eau chaude élec individuel			8	
						sans eau chaude élec individuel			9	
TYPE	Aérien avec support	hors lotissement		1	Souterrain	hors lotissement		3		
		en lotissement		A		en lotissement		D		
	Aérien sans support	hors lotissement		2	Aéro souterrain	hors lotissement		9		
		en lotissement		B		en lotissement		C		
	Déivation individuelle sur canalisation collective								4	
ALIM APRES CPTR	J	Monophasé				1	Triphasé		2	
NATURE OPERATION	K	Branchement nouveau		logement neuf (1iere mise en service avec consuel)					1	
				logement ancien rénové, partagé ou transformé en logement					A	
				Autres types de locaux neufs ou rénovés (locaux pro)					B	
	L	Branchement existant		Augmentation Nb de fils					4	
				Augmentation section					5	
				Autres opérations					9	
		cpt et brcht déposés		7	cpt déposé		8	cpt sur place		0
BRCHT DERIVATION	M	Nb de fils			F:	2	4			
G. D. O.	N	Départ com.		N° dipole		dipole adjacent	distance	C rattachement		
		C:	62758	N:	6275800081		55	(M)	V	S
RESILIATION DEPOSE	O	Index I		Index II		Index III		Matricule cpt		
		hp:		hp:		hp:				
		hc:		hc:		hc:				
MES		MES FAITE		OUI	NON		Date de consuel:			
							MES			

Prog travaux B2000

<u>Références</u>	N°OSR :	216.615.40
	N°IEP :	
<u>Client</u>	Adresse du chantier:	61 ROUTE DE SAINT OMER 62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE
	Nom du Client :	GIRONDEAU Jean-Francois- Sylvie
	Téléphone :	0674217711
	Mail :	supergigi28@free.fr
	Entité :	Particulier
Attention, vérifier si devis payé à 50% (Sauf pour les Collectivités) Lire les Contacts OSR / IEP, en cas d'informations complémentaires Voir si DMR à valider		
<u>Caractéristiques</u>	Type étude :	Individuel / Modif / conso
	Type de raccordement :	Aérien
	Type d'intervention :	Modification - Aérien
<u>Infos Complémentaires</u>	conso	
Traçage au sol :	NON	
Modéca :	NON	
Consignation :	NON	
ATP :	NON	
Carto :	NON	
Elagage :	NON	
Support Mixte :	NON	
HAMPE avec Scélément Chimique :	NON	

 DR Nord Pas de Calais 174, Avenue de la République 59110 LA MADELEINE	Inspection Commune Préalable – Plan De Prévention <i>Réglementation Générale des mesures de prévention, Application du décret 92-158 du 20 février 1992</i>
--	---

1. PREAMBULE:

L'Inspection Commune Préalable (ICP), est valable uniquement pour le chantier représenté par l'étude ci-dessus

Vous êtes une entreprise titulaire du marché, **exécutant le travail seul**, dans votre domaine de compétence, et **sans sous-traitant (non déclaré)**. Vous travaillerez exclusivement **en Décret de 92**. Si le chantier doit évoluer, un point d'arrêt devra être obligatoirement constaté. Vous devez être en possession de toutes **les habilitations nécessaires** avant toutes interventions. Pour tous points douteux, veuillez faire un point d'arrêt du chantier et le remonter à Enedis.

2. INSPECTION COMMUNE PREALABLE (ICP)

Travaux Colonne ELAN : Le « TOP » doit être fait dans chaque intervention !

Analyse prestataire :

Raccordement	<input type="checkbox"/> Circulation routière	<input type="checkbox"/> Tiers	<input type="checkbox"/> Electrique	<input type="checkbox"/> Plain-pied	<input type="checkbox"/> Chute de hauteur et ascension support	<input type="checkbox"/> Manutention manuelle/TMS	<input type="checkbox"/> Manutention mécanique	<input type="checkbox"/> Chute d'objet	<input type="checkbox"/>	Responsable de la mise en œuvre
Commentaire éventuel										-

Analyse Chargé de Projet Branchement (CPB) :

(le/les risques identifiés n'exclus pas de faire son TOP sa propre analyse)

• Circulation routière

- 1 - Rue à sens Unique
- 2- Rue étroite / pas de stationnement
- 3 - Rue dangereuse / dans un virage
- 4 - Rue en travaux
- 5 - trottoir condamné
- 6 - Benne de chantier
- 5- Autre à préciser :

	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-between;"> <div style="flex-grow: 1; margin-right: 10px;"> <p>X</p> <p> </p> <p> </p> <p> </p> <p> </p> <p> </p> <p>X</p> </div> <div style="text-align: right; width: 40px;"> <p>ntio</p> <p>n</p> <p>rue</p> <p>très</p> <p>pass</p> <p>ante</p> <p>en</p> <p>pent</p> <p>e +</p> <p>stati</p> <p>onn</p> <p>eme</p> <p>nt</p> <p>diffi</p> <p>cile</p> <p>+ isola</p> </div> </div>
--	---

ntio
n
rue
très
pass
ante
en
pent
e +
stati
onn
eme
nt
diffi
cile
+
isola

• Electrique

- 1 - Zone chargée / peu ergonomique / étroite
 - 2 - Fils électrique ou autre non identifié
 - 3 - Risque dangereux faisant office d'une fiche problème au CAD
 - 4 - Local sombre ou pas d'éclairage
 - 5 - Porte difficile à ouvrir
 - 6 - Clé triangle non conforme
 - 7 - Mur dégradé, poreux en mauvaise état pour fixer un distributeur ou autres
 - 8 - Mur amianté
 - 9 - Autre à préciser :

- Plain-Pied

- 1 - Escalier dangereux / étroit /en mauvais état
 - 2 - Allée encombrée
 - 3 - Couloir étroit / sombre / pas d'éclairage
 - 4 - Chantier en travaux client
 - 6- Autre à préciser :

Year	Publications
1990	10
1991	12
1992	15
1993	18
1994	20
1995	22
1996	25
1997	28
1998	30
1999	32
2000	35
2001	38
2002	40
2003	42
2004	45
2005	48
2006	50
2007	52
2008	55
2009	58
2010	60

• Chute Objet / Hauteur:

- 1 - Travaux en hauteur, utiliser un moyen d'ascension adéquat
 - 2 - Objet en hauteur
 - 3 - Autre à préciser :

X

Obligations de l'Entreprise Extérieure (EE)

Le Chef d'établissement de l'EE met à disposition de son personnel les outils, les matériels, et les moyens de prévention conformes à la réglementation. Il fait connaître à son personnel les consignes particulières liées à leur utilisation.

Le Chef d'établissement de l'EE s'engage à donner à son personnel l'ensemble des instructions définies dans ce plan de prévention. Il s'engage à informer son personnel que les travaux seront arrêtés si les consignes prévues n'étaient pas respectées.

Habilitations et compétences des intervenants

Avant toutes opérations, chaque EE s'engage à confier la réalisation des travaux à du personnel formé, habilité et qualifié dans son domaine d'intervention.

Chaque intervenant présentera son titre d'habilitation en cours de validité lors des contrôles.

La liste des habilitations à jour est communiquée le jour de la signature du plan de prévention et mise à jour au fil de l'eau.

La liste à jour est adressée le 1er janvier de chaque année du marché à l'EU.

Consignes générales de sécurité :

- ✓ Chaque entreprise met à la disposition de ses salariés les EPI nécessaires
- ✓ Sauf avis contraire, chaque entreprise met en place les moyens et procédures pour pouvoir porter secours en cas d'événement accidentel
- ✓ Chaque entreprise garantit la conformité de ses équipements et notamment le suivi des vérifications périodiques obligatoires
- ✓ Chaque entreprise veille au bon niveau de compétences de ses salariés et de ses intérimaires ainsi qu'à la délivrance des titres d'habilitation et autorisations particulières
- ✓ Sauf avis contraire, chaque entreprise met à disposition de ses salariés les accès à des vestiaires, locaux de restauration, des sanitaires ou des moyens équivalents
- ✓ Sans accord écrit de l'entreprise utilisatrice, il est interdit pour une entreprise de participer aux travaux réalisés par une autre ou de prêter du matériel

Engagements :

- ✓ Chaque entreprise s'engage à transmettre et commenter à chaque intervenant ce plan de prévention et les informations utiles à prévenir les risques lors de l'opération
- ✓ Chaque entreprise s'engage à faire respecter les consignes générales de sécurité, les éléments du PP annuel s'il existe ainsi que les règles spécifiques contenues dans ce document. L'analyse globale des risques est réalisée systématiquement sur chaque lieu d'exécution.
- ✓ Chaque entreprise s'engage à contacter l'entreprise utilisatrice en cas de modification des conditions de travail nécessitant une revue du plan de prévention
- ✓ Chaque entreprise s'engage à alerter l'entreprise utilisatrice en cas d'événement accidentel dans le périmètre de l'opération
- ✓ Chaque entreprise s'engage à déclarer à l'entreprise utilisatrice tout recours à un sous-traitant en amont de l'opération

URGENCE CORPORELLE : **112** => Appeler le secouriste du travail et prévenez les secours

URGENCE GAZ : **0 800 47 33 33** => Stoppez / Arrêtez / Eloignez

URGENCE ELECTRICITE : **Nord: 09 72 67 50 59 / Pdc: 09 72 67 50 62**